

Dans cette note d'intervention, l'IRÉC fait bilan de l'évolution du salaire minimum au cours des dix dernières années en comparant le Québec aux autres provinces canadiennes. Les auteurs font des recommandations.

## SOMMAIRE

### Introduction

1. L'évolution récente du salaire minimum au Québec
  2. L'évolution récente de l'emploi au salaire minimum au Québec
  3. Le salaire minimum en débat : les pour et les contre
  4. Le salaire minimum actuel est-il juste?
- Conclusion et propositions  
Bibliographie

## Le salaire minimum au Québec : pour un revenu décent

Gilles L. Bourque\*  
François Aubry\*\*

### Introduction

Depuis la Loi du salaire minimum des femmes, votée en 1919 pour éviter la baisse des salaires dans les industries où les femmes étaient majoritaires, la législation sur le salaire minimum a connu des élargissements successifs importants : interdiction légale de négocier un salaire inférieur au salaire minimum en 1934, création de la commission du salaire minimum par le gouvernement Godbout en 1940, mise en vigueur de la loi sur les normes du travail en 1980, puis adoption, en 2002, d'un mécanisme de révision du salaire minimum en fonction du salaire moyen, dans une fourchette allant de 45 à 50 %.

Depuis la mise en vigueur de la loi sur les normes du travail en 1980, c'est « [l]e gouvernement [qui] fixe par règlement le salaire minimum payable à un salarié ». En 1986, la Charte québécoise des droits et libertés de la personne fait tomber la discrimination fondée sur l'âge. La seule

distinction de taux toujours en vigueur reste celle concernant les employés à pourboire.

Avec la réforme de 2002, le gouvernement réduit à quatre les catégories de salariés qui sont privés de cette protection minimale :

- le salarié agricole affecté principalement à des opérations non mécanisées liées à la cueillette de légumes de transformation;
- l'étudiant employé dans un organisme sans but lucratif et à vocation sociale ou communautaire, comme un organisme de loisirs ou une colonie de vacances;
- le stagiaire dans un cadre de formation professionnelle reconnue par une loi;
- le salarié entièrement rémunéré à la commission qui travaille dans une activité à caractère commercial en dehors de l'établissement et dont les heures de travail sont incontrôlables.

## 1 L'évolution récente du salaire minimum au Québec

Dans la foulée de la grave récession de 1981-1982, les taux du salaire minimum ont été gelés au Québec pendant cinq ans. De 1986 jusqu'en 1998, après un large débat public, le salaire minimum s'est accru chaque année d'environ 5 %. En 2000, le salaire minimum atteint le taux de 6,90 \$ l'heure. Pendant la décennie qui suit, il augmentera de 40 % pour atteindre 9,65 \$ l'heure au 1<sup>er</sup> mai 2011.

Le tableau 1 à la page suivante montre l'évolution du salaire minimum au Québec et dans les provinces canadiennes, en valeurs nominales

et réelles, pour la période 2000-2010. Au début de la décennie 2000, le salaire minimum au Québec affiche le deuxième taux le plus élevé, tout juste derrière celui de la Colombie-Britannique qui, jusqu'en 2006, c'est-à-dire durant tout le règne néo-démocrate, conservera le titre de la province où le salaire minimum est le plus élevé au Canada. En 2007, trois provinces et le Québec affichent un taux du salaire minimum identique à 8 \$. Mais pour les trois années suivantes, c'est

l'Ontario qui systématiquement affichera le salaire minimum nominal le plus élevé au Canada, atteignant et dépassant pour la première fois au Canada le taux de 10 \$ l'heure.

Au cours de cette période, le taux du salaire minimum a augmenté de 2,60 \$ en valeur nominale au Québec, ce qui correspond à la deuxième plus faible progression en le comparant avec les provinces canadiennes. Lorsque l'on tient compte de l'inflation – mesurée ici à partir de l'IPC 2002 de chacune des provinces –, on s'aperçoit qu'en raison du gel du salaire minimum à 8 \$ pendant neuf ans, la Colombie-Britannique est la seule province où les salariés au bas de l'échelle ont vu leur pouvoir d'achat diminuer pendant la période. Par contre, c'est au Québec que la croissance, en terme réel, a été la plus faible, soit 9,3 % sur onze ans.

On peut constater dans le graphique 1 que c'est principalement dans les années très récentes – 2008 à 2010 – que le rattrapage du pouvoir d'achat a eu lieu au Québec. En trois ans, la hausse a été de 18,8 %, soit une augmentation annuelle moyenne de plus de 6 %.

### Un rattrapage nécessaire

Ce rattrapage était plus que nécessaire puisqu'à cinq reprises, pendant la période 2000-2006, les travailleurs et les travailleuses rémunérés au taux du salaire minimum avaient subi une importante perte de leur pouvoir d'achat. La perte la plus significative a eu lieu en 2001 alors que le

TABLEAU 1

**Taux du salaire minimum sur une base horaire au Canada pour les travailleurs adultes selon la juridiction, mai 2000 à mai 2010**

	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Québec	Ontario	Manitoba	Sask.	Alberta	C.-B.
Mai 00	5,50	5,60	5,60	5,75	6,90	6,85	6,00	6,00	5,90	7,15
Mai 01	5,50	5,80	5,70	5,75	7,00	6,85	6,25	6,00	5,90	7,60
Mai 02	5,75	6,00	5,80	5,90	7,00	6,85	6,50	6,35	5,90	8,00
Mai 03	6,00	6,25	6,00	6,00	7,30	6,85	6,75	6,65	5,90	8,00
Mai 04	6,00	6,50	6,50	6,20	7,45	7,15	7,00	6,65	5,90	8,00
Mai 05	6,00	6,80	6,50	6,30	7,60	7,45	7,25	6,65	5,90	8,00
Mai 06	6,50	7,15	7,15	6,50	7,75	7,75	7,60	7,55	7,00	8,00
Mai 07	7,00	7,50	7,60	7,00	8,00	8,00	8,00	7,95	7,00	8,00
Mai 08	8,00	7,75	8,10	7,75	8,50	8,75	8,50	8,60	8,40	8,00
Mai 09	8,50	8,00	8,60	8,00	9,00	9,50	8,75	9,25	8,80	8,00
Mai 10	9,50	8,40	9,20	8,50	9,50	10,25	9,00	9,25	8,80	8,00
Mai 00*	5,75	5,91	5,91	6,07	7,24	7,23	6,30	6,38	6,28	7,47
Mai 09*	7,38	6,80	7,43	7,04	7,92	8,33	7,65	7,91	7,25	7,09
Variation en \$ constants (00-09)*	1,63	0,89	1,52	0,96	0,68	1,10	1,35	1,52	0,97	-0,39
Variation en % (00-09)*	28,4	15,0	25,7	15,9	9,3	15,2	21,5	23,9	15,4	-5,2

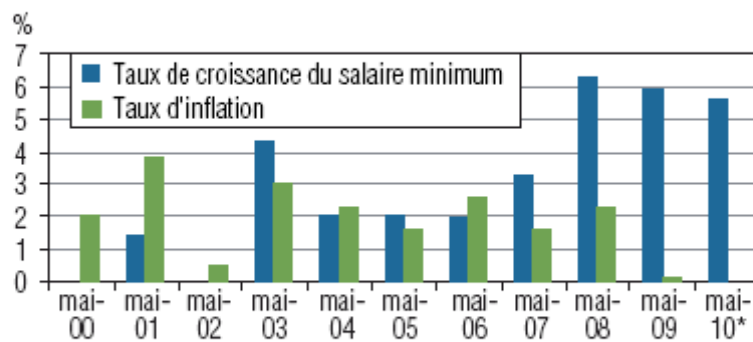
\* Calculé en dollars constants selon un IPC 2002=100

Source : Ressources humaines et développement des compétences Canada

Traitement : Institut de la statistique du Québec

GRAPHIQUE 1

**Taux de croissance du salaire minimum et taux d'inflation, Québec, mai 2000 à mai 2010**



\* Le taux d'inflation n'est pas connu au moment de la publication

Source : Ressources humaines et développement des compétences Canada

Traitement : Institut de la statistique du Québec

taux d'inflation était supérieur de 2,4 points de pourcentage à la croissance du taux du salaire minimum, suivie par celle de 2000 où

une inflation de 2 % n'était compensée par aucune hausse du salaire minimum.

## 2

## L'évolution récente de l'emploi au salaire minimum au Québec

La proportion de personnes payées au salaire minimum a atteint un sommet de 210 000 personnes en 2001 (7,0 % de la population active) et un creux de 140 000 personnes en 2004 (4,4 %). En 2008, le Québec comptait un peu plus de 190 000 personnes

payées au taux du salaire minimum ou moins. Cela représente 6 % de la main-d'œuvre, c'est-à-dire pratiquement la même proportion que dix ans auparavant. En valeur absolue, leur nombre a grimpé d'environ 30 000, ou 20 %, soit le même rythme de croissance

que la population active. En 2008, les personnes payées au taux du salaire minimum sont plus fréquemment des jeunes âgés de 15 à 24 ans (64,1 %), des femmes (59,5 %), des personnes ayant fait des études secondaires ou moins et seules sans enfant; elles

travaillent dans des établissements de moins de 20 employés (58,8 %), dans les milieux de travail non syndiqués (88,6 %) et dans l'industrie du commerce de détail (34,5 %) ou de l'hébergement et des services de restauration (25,7 %). C'est dans le secteur du commerce que les emplois au salaire minimum ont le plus augmenté alors que leur proportion diminuait dans le secteur de la fabrication.

Selon que ces personnes soient aux études ou non, leurs caractéristiques varient de manière fondamentale.

### Étudiants

Plus de 90 % des salariés étudiants rémunérés au salaire minimum ont entre 15 et 25 ans. Mais il faudrait parler au féminin puisque 59,7 % de ces emplois rémunérés au taux du salaire minimum sont occupés par des femmes.

Entre 1998 et 2008, la hausse du nombre d'étudiantes rémunérées au salaire minimum a été de 63,3 % alors que celle des

hommes n'a été que de 17,6 %. On dénombre 86 400 employés étudiants rémunérés au taux du salaire minimum en 2008, ce qui représente environ la moitié des employés rémunérés à ce taux. Évidemment, plus de 90 % des étudiants rémunérés au taux du salaire minimum travaillaient sur une base temporaire.

### Non-étudiants

Voyons maintenant pour les non-étudiants. Encore une fois, les salariés non étudiants rémunérés au salaire minimum sont majoritairement des femmes (59,8 %) âgés de 25 ans et plus (67,2 %) même si, entre 1998 et 2008, le nombre de femmes rémunérées au taux du salaire minimum a fortement diminué (-18,5 %). En 2008, plus des trois quarts de ces salariés ont un emploi permanent.

Entre 1998 et 2008, l'emploi au salaire minimum des non-étudiants a surtout augmenté dans les tranches « 30 à 34 heures » et « 35 à 40 heures », alors qu'il diminue dans

les autres tranches d'heures. Les employés dont la semaine de travail se situe entre 35 et 40 heures sont ceux dont la proportion a le plus augmenté au cours de la période (+7,4 points de pourcentage). Ils représentent la moitié de ces employés.

### Les 25 ans et plus

Dans une étude sur le salaire minimum (Aubry 2006), l'économiste mentionne que si on mesure la proportion de chacun des groupes d'âge sur la base du nombre d'heures travaillées, on constate que les jeunes - 15-25 ans - ne réalisent plus que 19 % de l'ensemble des heures rémunérées au taux du salaire minimum, malgré le fait qu'en matière d'effectifs, ces jeunes comptaient alors pour 55 % des personnes travaillant au salaire minimum. Il concluait que les 25 ans et plus, qui formaient environ 45 % des effectifs recevant le salaire minimum, étaient donc responsables de la très grande majorité des heures travaillées au salaire minimum.

## 3

## Le salaire minimum en débat : les pour et les contre

Récemment, dans la foulée de la décision du gouvernement de l'Ontario de geler le salaire minimum à son niveau de 2010, un débat s'est engagé chez nos voisins canadiens entre les pour et les contre de cette mesure. Jim Stanford, économiste chez les Travailleurs canadiens de l'automobile (TCA), a bien résumé ces échanges.

L'argument principal des opposants à la hausse du salaire minimum est centré sur l'axiome traditionnel de la théorie néoclassique selon lequel les interventions de l'État sur les marchés conduisent généralement à nuire à ceux que ces interventions sont censées protéger. Dans le cas du marché du travail, le salaire minimum augmenterait le coût du travail et nuirait à l'emploi, en particulier pour les personnes sans qualifications.

### Une vue de l'esprit

Mais cette supposée « loi » repose sur une vue de l'esprit, sur une spéculation plus idéologique que scientifique, qui cache les raisons fondamentales expliquant les relations complexes qui existent entre le coût du travail et l'emploi. En elle-même, cette supposée « loi » ne peut expliquer pourquoi le chômage est important en Chine malgré un salaire minimum famélique, ni pourquoi il y a le plein emploi dans les pays scandinaves où le salaire minimum est pourtant très élevé.

### Interdépendance des deux courbes

Pour Jim Stanford, l'hypothèse traditionnelle de deux courbes - d'offre et de demande - de travail indépendantes, à la rencontre desquelles se situe un salaire d'équilibre, ne tient pas la route parce que l'offre et la demande de travail sont, dans les faits, interdépendantes. Par exemple, on peut, dans certains cas, assister à une diminution de l'offre de travail avec une augmentation du salaire lorsque les personnes décident, en raison de leur augmentation de revenu, de diminuer leur temps de travail. Pendant les années 1980 et 1990, le salaire minimum réel aurait baissé du tiers au Canada, ce qui n'a pas empêché d'assister à un chômage endémique. Par contre, dans les années 2000, le salaire minimum réel a augmenté alors que l'emploi augmentait simultanément.

Dans son texte paru dans la revue *Regards sur le travail*, éditée par Travail Québec, l'économiste Pierre Fortin présente des études qui confirmeraient la véracité de la théorie néo-classique. Selon ces études, au-delà d'un salaire minimum équivalant à 47 % du taux du salaire moyen, les effets sur l'emploi seraient significatifs : une augmentation de 10 % du salaire minimum déboucherait sur la perte de 8 000 emplois.

Mais ce genre d'estimations économétriques reste discutable : elles ne servent trop souvent qu'à valider ce qu'on veut voir confirmer. Il vaut la peine de citer le *Rapport du comité interministériel sur la révision des critères de détermination du salaire minimum* (2002, page 6) :

« La pertinence du modèle néoclassique a été particulièrement remise en cause au cours des quinze dernières années. En effet plusieurs études empiriques réalisées aux États-Unis, au Royaume-Uni et ailleurs en Europe ont permis d'observer "ex-post" des résultats très différents de ceux que prévoyait le modèle néoclassique. La principale raison à cette incapacité de prévoir correctement les effets associés à l'application d'un salaire minimum global ou sectoriel provient des hypothèses simplificatrices qui sont à la base du modèle. En effet, celui-ci néglige, entre autres, l'asymétrie du pouvoir de négociation qui caractérise souvent les relations de travail entre salariés et employeurs. »

### Pas d'effets sur l'emploi global

Plusieurs études, utilisant des modèles économiques différents, sont arrivées à des résultats opposés à ceux des études citées par Pierre Fortin. Généralement, peu importe le modèle utilisé, les études montrent que l'augmentation du salaire minimum n'a pas

d'effet sur l'emploi global, à l'exception peut-être des emplois des jeunes de 15 à 19 ans. Mais même cette exception aurait été infirmée dans certaines études, dont celle portant sur le New Jersey, où une hausse de 20 % du salaire minimum aurait plutôt débouché sur une augmentation sensible de l'emploi des jeunes. La raison en est simple : l'importante hausse du pouvoir d'achat entraînée par cette mesure a provoqué une augmentation de la demande, y compris dans les secteurs de la restauration à haute intensité d'emplois au salaire minimum. De façon générale, les méthodes économétriques sont incapables de tenir compte de ce genre de situation conjoncturelle contrastée, lorsque plusieurs éléments ont des effets mêlés.

### Un enjeu d'économie politique

Il faut alors aller au-delà de l'argumentation économétrique des économistes néoclassiques. Le débat sur le salaire minimum est essentiellement un enjeu d'économie politique. L'appel à la « science économique »

des néoclassiques est un leurre. Le débat réel se situe au niveau des différents paradigmes socio-économiques qui encadrent les analyses des spécialistes. Ces paradigmes se distinguent sur le plan des valeurs et de la vision du développement.

Dans une perspective progressiste, l'augmentation du salaire minimum ne fait pas qu'améliorer le sort des salariés les moins favorisés, elle stimule davantage l'économie (amélioration du pouvoir d'achat), encourage l'entrée sur le marché du travail du fait d'un écart plus élevé entre le salaire minimum et l'aide sociale, augmente la productivité du travail (augmentation du prix de l'effort) et réduit le roulement du personnel.

### Création d'un cercle vertueux de croissance

Contrairement à ce qu'affirment les études néoclassiques, après un certain délai, la hausse du salaire minimum se répercute sur l'ensemble de la structure salariale, le temps d'intégrer les nouveaux écarts relatifs

dans les échelles de salaires des entreprises où elles sont négociées. Il ne faut pas voir là une causalité simple et automatique, mais lorsque les conditions d'innovation sociotechniques sont présentes, il y a probablement la création d'un cercle vertueux de croissance.

Comme le résume Jim Stanford, aussi longtemps que le niveau du salaire minimum est fixé de façon réaliste, en fonction de la productivité globale de l'économie et de la profitabilité moyenne des entreprises, il peut être haussé sans effet négatif sur l'emploi. S'il y avait une mesure urgente à prendre, aujourd'hui, sur le plan de l'évolution des revenus globaux pour éviter de fragiliser la reprise économique, ce serait bien davantage, nous dit ce dernier, de plafonner le salaire carrément indécent et improductif des dirigeants d'entreprise et d'organismes publics plutôt que de geler le salaire minimum.

## 4

## Le salaire minimum actuel est-il juste ?

Ceci étant dit, on peut se demander si le salaire minimum présentement en vigueur au Québec est juste et réaliste ? Au Québec, le choix du taux du salaire minimum tiendrait compte d'un ensemble assez large de facteurs qu'on regroupe en cinq grands axes.

### Cinq axes

À l'un des bouts du spectre, il y a l'axe du pouvoir d'achat des salariés et de leur participation à l'enrichissement collectif. À l'autre bout, il y a l'axe comparatif, qui permet de comparer le revenu annuel d'une personne rémunérée au salaire minimum avec le seuil de faible revenu mesuré par l'indice du panier de consommation (MPC).

### Treize indicateurs

Entre les deux, on cherche à tenir compte des effets négatifs d'une hausse du salaire minimum sur la compétitivité des entreprises, sur l'emploi et sur l'incitation au travail, au total, treize indicateurs utilisés supposément pour apporter un éclairage utile au choix public. Mais douze d'entre eux ne donnent lieu à aucune obligation d'agir ou de ne pas agir. C'est essentiellement le ratio salaire minimum/salaire horaire moyen, plafonné dans une fourchette de 45 à 50 %

qui occupe la place prépondérante dans le processus décisionnel.

Ce choix est plus que contestable. D'une part, le choix du salaire horaire moyen n'est pas très judicieux. En effet, plus la répartition des revenus d'une société tend à être inégale, plus le salaire moyen tend à s'éloigner de la médiane. De plus, la mesure du salaire horaire moyen exclut 40 % des employés payés à salaire fixe. Puisque ces derniers ont des revenus en moyenne plus importants que les salariés payés à l'heure, l'indicateur du salaire horaire moyen sous-évalue l'évolution réelle des revenus au Québec. D'autre part, la fourchette de 45-50 % auquel serait plafonné le ratio ne tient pas compte d'un ensemble de facteurs plus qualitatifs, dont quelques-uns ont été abordés plus haut. Mais plus important encore, nous croyons qu'avec les plus récentes hausses du salaire minimum, ce taux a d'ores et déjà dépassé le ratio de 50 % sans que cela affecte négativement l'emploi des jeunes. Nous reviendrons sur ce point en conclusion.

### Seuil de faible revenu

Les groupes de défense des droits sociaux, tels que l'organisme *Au bas de l'échelle*, ont plutôt privilégié la mesure du seuil de faible revenu (SFR) de Statistique Canada

comme indicateur pour établir ce que devrait être le taux du salaire minimum. L'approche du SFR consiste à estimer un seuil de revenu à partir duquel on s'attend à ce que les familles dépensent 20 points de plus que la famille moyenne pour l'alimentation, le logement et l'habillement. Il s'agit d'une mesure relative, indexée chaque année, qui tient compte – partiellement – de l'enrichissement collectif. Cependant, le SFR ne tient pas compte de la situation du Québec et de chaque province canadienne. Or les différences peuvent être énormes. Par exemple, le coût de la vie mesuré par la MPC – mesure du panier de consommation – indique un écart de 20 % entre Toronto et Montréal. Autrement dit, un travailleur de Toronto devrait recevoir 11,58 \$ l'heure pour acheter le même panier de biens et services que le travailleur montréalais payé au taux horaire de 9,65 \$.

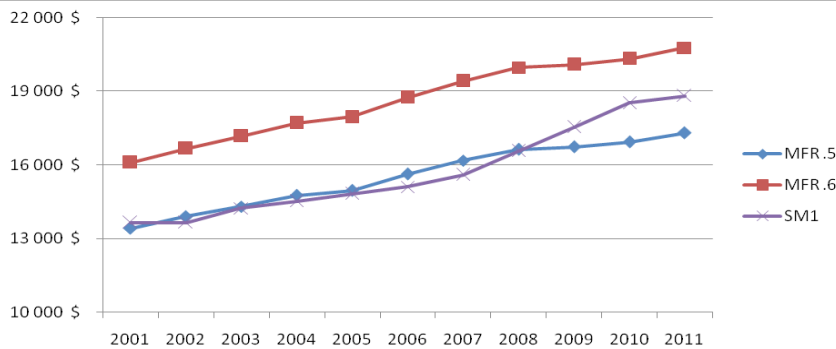
### Médiane des niveaux de vie

En Europe, Eurostat et la plupart des pays européens utilisent comme mesure de la pauvreté un seuil à 60 % de la médiane des niveaux de vie. La France privilégie également ce seuil, mais utilise encore largement son ancien seuil à 50 %. Cette mesure de la

SUITE À LA PAGE 5/

## GRAPHIQUE 2

### Évolution du salaire minimum et des mesures de faible revenu 2001-2011



Tirée de : Seuils du faible revenu, MFR, seuils avant impôt, Québec, 1973-2008, ISQ.

médiane des revenus nous apparaît particulièrement appropriée pour établir le seuil d'un salaire minimum juste et réaliste qui tiendrait compte de la participation effective des travailleurs et des travailleuses au bas de l'échelle à l'enrichissement collectif de la société. Dans le graphique 2, nous avons donc choisi d'illustrer l'évolution du salaire

minimum au Québec en fonction de deux seuils : comme borne inférieure, la mesure du faible revenu (MFR) de l'ISQ<sup>1</sup> pour une famille d'un adulte sans enfant, qui s'établit à 50 % de la médiane des revenus de cette catégorie (MFR .5); comme borne supérieure, une version corrigée de la MFR, que nous avons fixée à 60 % de la médiane des revenus

## Conclusion et propositions

Étant donné ces résultats, nous estimons qu'il n'y a pas lieu de geler le taux du salaire minimum au Québec dans les années à venir. Les décideurs politiques doivent prendre en considération que les personnes payées au taux du salaire minimum ne bénéficient pratiquement jamais de régimes d'assurance ou de régime de retraite, ni de formation professionnelle.

Dans une proportion importante, ces personnes ne travaillent pas non plus suffisamment d'heures pour être admissibles à l'assurance emploi. Ce sont tous des facteurs qui contribuent à interdire aux personnes payées au salaire minimum l'atteinte d'un revenu décent.

Par ailleurs, nous estimons que le gouvernement a déjà opéré un changement de cap significatif dans la politique québécoise du salaire minimum ces dernières années en acceptant d'aller au-delà de la fourchette de

45-50 % du salaire moyen. Probablement en raison d'une pénurie appréhendée de main-d'œuvre au cours des prochaines années, attribuable au vieillissement accéléré de la population du Québec. Nous n'expliquons pas autrement la hausse de 18,8 % du taux en trois ans.

### Seuil du 60 % du revenu médian à moyen terme

Pour ces raisons, nous proposons que le gouvernement maintienne le taux du salaire minimum près du seuil de 55 % du revenu médian dans le court terme et qu'il vise à atteindre le seuil de 60 % du revenu médian à moyen terme. Pour atteindre cet objectif sans nuire à la compétitivité du Québec, la hausse du salaire minimum devrait être complémentaire à une stratégie globale de reconversion écologique de l'économie, qui viserait à soutenir le passage à une voie supérieure du développement, à haute intensité de main-d'œuvre qualifiée et à faible intensité carbone. Pour éviter la création d'une économie à deux vitesses, cette stratégie devra harmoniser les politiques publiques de manière à favoriser la hausse des qualifications des personnes et la productivité

(MFR .6). Comme salaire minimum annuel, nous avons estimé, pour chacune des années, un revenu de 52 semaines à 37,5 h/semaine au taux en vigueur du salaire minimum. La semaine de 37,5 h nous apparaît plus réaliste qu'une semaine de 40 h, compte tenu des statistiques dévoilées plus haut sur l'évolution de l'emploi au salaire minimum au Québec.

Ce que nous révèle le graphique 2, c'est que, jusqu'en 2007, le salaire minimum québécois s'est assez étroitement accroché sous le seuil du 50 % du revenu médian. Même si, pendant la période 2003-2007, les augmentations successives du salaire minimum ont permis de protéger le pouvoir d'achat des travailleurs et des travailleuses, on constate qu'elles ne leur ont pas permis de profiter de l'enrichissement collectif des Québécois. Il a fallu attendre les années 2008 à 2010 pour voir le Québec, encouragé en cela par la politique volontariste du gouvernement ontarien, s'engager dans une amélioration importante du taux du salaire minimum, jusqu'à atteindre pratiquement 55 % du revenu médian. En 2011, cette progression a été brusquement ralentie au Québec, alors que l'Ontario de son côté gelait son taux au niveau de 2010<sup>2</sup>.

des emplois plutôt que chercher à abaisser les conditions minimales. Nous n'avons pas à ajuster le marché du travail aux Wal-Mart et autres Couche-Tard de ce monde. Sur ce plan, les efforts les plus importants doivent être mis pour améliorer la compétitivité des entreprises confrontées à la concurrence étrangère, laissant les autres entreprises s'ajuster aux normes publiques essentielles à un travail décent.

SUITE À LA PAGE 6/

1. La MFR est un pourcentage fixe (50 %) du revenu familial médian « ajusté » en fonction de la taille et de la composition de la famille. Cette mesure est simple à construire puisque les éléments qui la constituent sont disponibles et elle permet les comparaisons internationales. La MFR varie en fonction d'un enrichissement collectif, pour mieux mesurer les inégalités.

2. Au 1<sup>er</sup> mai 2011, le salaire minimum au Québec est passé à 9,65 \$/h. Il s'agit de la 9<sup>e</sup> hausse consécutive. Mais cette année, pour la première fois depuis 2004, le Québec se distingue de son voisin ontarien dont le gouvernement a décidé de geler le niveau du salaire minimum à son taux de 10,25 \$. Malgré ce gel, ce dernier reste le salaire minimum nominal provincial le plus élevé au Canada. Ayant augmenté au cours des sept dernières années de 50 %, soit bien au-delà du taux d'inflation, le gouvernement ontarien a évalué qu'il avait en bonne partie atteint son objectif de rattraper le retard provoqué par le gel du salaire minimum de neuf ans, de 1995 à 2004, imposé pendant le règne des conservateurs de Mike Harris.

## Bibliographie

AUBRY, François. *Le salaire minimum, la pauvreté et l'emploi : des arguments en faveur d'une hausse substantielle du salaire minimum*, Au Bas de l'Échelle, 2006. <http://www.aubasdelechelle.ca/assets/files/nos%20publications/salaire%20minimum/publication-salaire-minimum-pauvrete-emploi2.pdf>

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. *Rapport du comité interministériel sur la révision*

*des critères de détermination du salaire minimum*, 2002. [http://www.travail.gouv.qc.ca/fileadmin/fichiers/Documents/normes-travail/salaire\\_minimum/rapport.pdf](http://www.travail.gouv.qc.ca/fileadmin/fichiers/Documents/normes-travail/salaire_minimum/rapport.pdf)

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. *Évolution du taux du salaire minimum au Québec et au Canada entre 2000 et 2010*, mai 2010. [http://www.stat.gouv.qc.ca/publications/remuneration/pdf2010/Capsule\\_mai10.pdf](http://www.stat.gouv.qc.ca/publications/remuneration/pdf2010/Capsule_mai10.pdf)

FORTIN, Pierre. « Salaire minimum, pauvreté et emploi : à la recherche du "compromis idéal" », revue *Regards sur le travail* (Travail Québec), volume 7, n° 1 – Automne 2010. [http://www.travail.gouv.qc.ca/actualite/Regards-travail/regardstravail-vol07-01/salaire\\_minimum-1.html](http://www.travail.gouv.qc.ca/actualite/Regards-travail/regardstravail-vol07-01/salaire_minimum-1.html)

LEDOUX, Denis. « L'histoire du salaire minimum au Québec », revue *Regards sur le travail* (Travail Québec), volume 7, n° 1 – Automne 2010. <http://www.travail.gouv.qc.ca/actualite/regardstravail/regardstravail-vol07-01/histoire-sm-1.html>

MERCIER, Jean-François et Martine POULIN. « Les travailleurs au salaire minimum vivant sous le seuil de faible revenu au Québec », revue *Regards sur le travail* (Travail Québec), volume 7, n° 1 – Automne 2010. [http://www.travail.gouv.qc.ca/actualite/regardstravail/regardstravail-vol07-01/travailleurs\\_faible\\_revenu-1.html](http://www.travail.gouv.qc.ca/actualite/regardstravail/regardstravail-vol07-01/travailleurs_faible_revenu-1.html)

STANFORD, Jim. *The Non-Simple Economics of the Minimum Wage*, site Internet du Progressive Economics Forum, 2011. <http://www.progressive-economics.ca/2011/02/22/the-non-simple-economics-of-the-minimum-wage/>

### L'EMPLOI AU SALAIRE MINIMUM AU QUÉBEC

## L'ISQ arrive aux mêmes conclusions que l'IRÉC

Une étude de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) publiée après la rédaction de cette note d'intervention numéro 6 de l'Institut de recherche en économie contemporaine (IRÉC) arrive à des conclusions similaires en ce qui a trait à l'évolution récente de l'emploi au salaire minimum au Québec.

Le feuillet de l'ISQ présente une analyse de l'évolution de l'emploi au Québec entre les années 2000 et 2010 en lien avec les changements apportés au taux du salaire minimum. L'organisme gouvernemental met l'accent sur la période 2005-2010, soit celle au cours de laquelle le taux a crû plus fortement.

En voici le résumé :

*« En résumé, une hausse continue du taux du salaire minimum entre 2001 et 2010 a été observée en même temps que l'emploi salarié total connaissait une croissance presque continue. De 2000 à 2005, on note un certain repli de l'emploi au salaire minimum (- 6 %) associé à une hausse du taux, somme toute assez modeste (+ 9 %). Par contre, entre 2005 et 2010, une croissance très forte de l'emploi au salaire minimum (+ 57 %) est constatée de même qu'une augmentation très marquée du taux horaire légal (+ 24 %). Dans ce dernier cas, les changements observés n'ont pas entraîné une véritable baisse des heures de travail ou encore une hausse de l'emploi temporaire à temps partiel dans les groupes analysés. De plus, l'emploi rémunéré au-delà du taux horaire minimum a, dans presque tous les cas étudiés, connu une croissance entre les années 2005 et 2010 ».*

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. *Hausse du salaire minimum au Québec et évolution de l'emploi : que disent les données statistiques?* Avril 2011, 4 pages.

## NOTE D'INTERVENTION DE L'IRÉC

Numéro 6/Mai 2011  
Institut de recherche en économie contemporaine (IRÉC)  
1030, rue Beaubien Est, bureau 103  
Montréal H2S 1T4  
514 380-8916/Télécopieur : 514 380-8918  
adm.irec@videotron.net/ www.irec.net  
Dépôt légal à la Bibliothèque nationale du Québec

Les Notes d'intervention de l'IRÉC visent à contribuer au débat public et à jeter un éclairage original sur les questions d'actualité. Elles s'appuient sur les recherches scientifiques menées par les équipes de chercheurs et de chercheuses de l'IRÉC.